



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2 MARS 2016**

**Numéro
DEL 2016.03.02/043**

Le **mercredi 2 mars 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : DIVERS 2.

**Objet : RENOUELEMENT DE
L'ADHÉSION AU PROGRAMME
EUROPÉEN DES FORÊTS
CERTIFIÉES (PEFC)**

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Étaient Représentés :

DAVANTURE Bruno pouvoir à Manuel ROMAIN.
KHALIFA Daphné pouvoir à Thibault MILLET.
BRUNET Pascale pouvoir à Nicole GUERIN.
ARMAND Émilie pouvoir à Romain GRYZKA.

Absents-Excusés :

DAVANTURE Bruno, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Convocation

Date : 25/02/2016

Affichage : 25/02/2016

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL.

**Nombre de membres
du Conseil Municipal**

En exercice : 33

Présents : 27

**Nombre de suffrages
exprimés :** 31

Rapporteur : Alain PROREL.

Le Programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC) est un programme international qui garantit une gestion durable des forêts de la planète. Y adhérer permet de valoriser les espaces forestiers par :

- Une récolte raisonnée du bois renouvelable,
- La préservation de la biodiversité (sol et eau),
- La délivrance d'un label de qualité (accueil des touristes),
- La valorisation économique de notre bois (filière du bois PEFC).

La commune adhère à cette certification depuis le 1er février 2011 pour toutes ses forêts.

Pour mémoire, toutes les forêts communales sont gérées par les services municipaux et l'ONF.

Considérant que ce programme s'intègre parfaitement aux politiques communales en matière de santé et de préservation de l'environnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De renouveler l'adhésion de la commune à la certification PEFC pour l'ensemble de ses forêts, pour une durée de cinq ans à compter du 1er février 2016 ;
- De s'engager à respecter le cahier des charges national du propriétaire forestier ainsi que le cahier des charges national pour l'exploitant forestier durant la période d'adhésion ;
- D'accepter et de faciliter la mission de l'organisme certificateur et/ou de PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur (PEFC PACA) pouvant être amenés à effectuer des contrôles de conformité sur la propriété forestière objet de l'adhésion ;
- De mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC ;
- D'accepter que la présente adhésion soit rendue publique ;
- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci ;
- D'accepter le principe d'amélioration continue de la démarche PEFC qui peut engendrer des modificatifs du cahier des charges ;
- De s'acquitter de la contribution financière (191,27 € / an) auprès de PEFC PACA ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

PUBLIÉ LE

09 MARS 2016

Le Maire,
Gérard FROMMELT

